

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-173 du 6 Juillet 1992

portant approbation des comptes prévisionnels exercice 1992 du Centre de Promotion de l'Artisanat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU Le Décret N° 92-62 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- SUR Rapport du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 1er Avril 1992 ;

D E C R E T E :

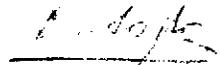
Article 1er.- Sont approuvés les comptes prévisionnels exercice 1992 du Centre de Promotion de l'Artisanat tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

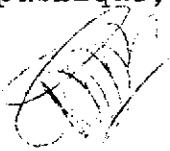
Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



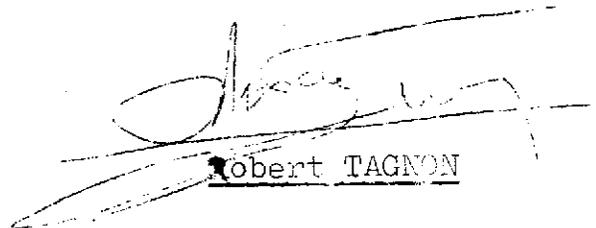
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Industrie et  
des Petites et Moyennes  
Entreprises,



Rigobert O. LADIKPO

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME/SGPR 4 MPRE. 4 MPME 4 AUTRES MINISTERES  
17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DLC-INSAE-. BN. 3 UNB-FASJEP-ENA 3 GCONB  
JO 1.-